

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 7 AOÛT 2012 À 20 H  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

---

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet et de la séance spéciale du 17 juillet 2012

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois de juillet 2012

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 juillet 2012

5.3 Emprunt temporaire – Règlements numéros 10470-2011 et 10480-2012 concernant des travaux de réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure au 18, rue de la Pointe-aux-Bleuets, lot numéro 962-9

6.3 Remplacement d'un congé de maternité / Engagement d'une responsable des loisirs, culture et vie communautaire

6.4 Autorisation de signature / Effets bancaires

6.5 Nomination d'un contremaître par intérim aux travaux publics

6.6 Remplacement lors des absences du directeur général

6.7 Nomination de Isabelle Houde à titre de représentante sur le Comité de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

6.8 Nomination de Isabelle Houde à titre de représentante sur le Comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier

**7. PARTIE INFORMATIVE**

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

166 08-2012

**1. ORDRE DU JOUR**  
**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour déposé, avec l'ajout des points suivants:

- 5.4 Financement permanent des Règlements d'emprunt numéros 97-01-5325 et 10370-2011
- 5.3.1 *Adjudication par obligations de l'émission n° 12*
  - 5.3.2 *Concordance*
  - 5.3.3 *Courte échéance*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

167-08-2012

**2. PROCÈS-VERBAUX**  
**2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet et de la séance spéciale du 17 juillet 2012**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU:

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet et de la séance spéciale du 17 juillet 2012 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

**4. CORRESPONDANCE**  
**4.1 Liste de la correspondance du mois de juillet 2012**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juillet 2012 et invite les membres du conseil à la consulter.

## **5. GESTION DES FINANCES**

### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2012**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 juillet 2012 et les invite à le consulter.

**168-08-2012**

### **5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 juillet 2012**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 juillet 2012 totalisant 736 023,46 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200441 à ENB 1200515.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 juillet 2012 totalisant une somme de 736 023,46 \$ et la liste des engagements ENB 1200441 à ENB 1200515, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**169-08-2012**

### **5.3 Emprunt temporaire – Règlements numéros 10470-2011 et 10480-2012 concernant des travaux de réfection de la station de pompage principale et des étangs aérés**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses prévues aux Règlements d'emprunt numéros 10470-2011 et 10480-2012 et ce, en vertu de l'article 567, paragraphe 2, de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'augmentation d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire de Saint-Raymond - Sainte-Catherine afin de pourvoir aux dépenses de ces règlements d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'augmentation d'un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 4 200 000 \$ concernant les Règlements numéros 10470-2011 et 10480-2012 (sous forme de marge de crédit) auprès de la Caisse populaire de Saint-Raymond - Ste-Catherine, au taux préférentiel;

QUE monsieur le maire et le directeur général et trésorier soient autorisés à signer les documents pertinents à cet effet.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le conseiller Jim O'Brien vote contre**

## 5.4 Financement permanent des Règlements d'emprunt numéros 97-01-5325 et 10370-2011

170-08-2012

### 5.4.1 Adjudication par obligations de l'émission n° 12

ATTENDU QUE conformément aux Règlements d'emprunt numéros 97-01-5325 et 10370-2011, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QU'à cet égard, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 14 août 2012 au montant de 391 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

- Voir tableau joint en annexe -

ATTENDU QUE l'offre provenant de Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond – Sainte-Catherine s'est avéré la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU:

QUE l'émission d'obligations au montant de 391 600 \$ de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac soit adjugée à la *Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond – Sainte-Catherine*;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents; le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5.4.2 Concordance

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 391 600 \$;

# RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
97-01-5325	351 600 \$
10370-2011	40 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 ET RÉSOLU:

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 391 600 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 14 août 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante:

Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond - Sainte-Catherine  
 225, avenue Saint-Maxime  
 Saint-Raymond (Québec) G3L 3W2

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**172-08-2012**

### **5.4.3 Courte échéance**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU:

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 391 600 \$ effectué en vertu des Règlements numéros 97-01-5325 et 10370-2011, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

**cinq (5) ans**, à compter du 14 août 2012; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 97-01-5325 et 10370-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**173-08-2012**

## **6. AFFAIRES COURANTES**

### **6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 19 juillet 2012 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau, à l'exception de la demande pour le 20, rue du Quai;

QUE le conseil municipal, suite à l'analyse de cette demande, et en vertu du Règlement sur les PIIA, la juge conforme;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**174-08-2012**

**6.2 Dérogation mineure au 18, rue de la Pointe-aux-Bleuets, lot numéro 962-9**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 18, rue de la Pointe-aux-Bleuets et désigné sous le lot numéro 962-9, laquelle vise à permettre la construction d'un deuxième garage sur la propriété susmentionnée alors que la norme réglementaire sur tout le territoire est d'un seul garage par propriété et cela, indépendamment du fait qu'il soit attenant ou isolé du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est le paragraphe deux du premier alinéa de l'article 7.2.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 19 juillet 2012 et recommande au conseil municipal de la refuser car il considère que cette demande n'est pas une dérogation mineure;

ATTENDU QUE selon l'avis du Service de l'urbanisme et de l'environnement, la modification est favorable car elle diminue l'implantation au sol de la maison et réduit l'effet de barre provoqué par une occupation presque totale de la largeur du terrain;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 962-9.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**175-08-2012**

**6.3 Remplacement d'un congé de maternité / Engagement d'une responsable des loisirs, culture et vie communautaire**

ATTENDU l'absence de madame Stéphanie Langlois en raison d'un congé de maternité;

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste de responsable des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de madame Isabelle Houde à titre de responsable des loisirs, culture et vie communautaire, rétroactivement au 30 juillet 2012 et ce, pour une période approximative de 12 mois. Le salaire est fixé à l'échelon 1 de la catégorie « Professionnel ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**176-08-2012**

#### **6.4 Autorisation de signature / Effets bancaires**

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de madame Amélie Lamontagne à titre de trésorière adjointe de la Ville selon la résolution 164-07-2012 datée du 17 juillet 2012 ;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

D'autoriser madame Amélie Lamontagne, trésorière adjointe, à signer les chèques émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, en remplacement de madame Sylvie St-Onge.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**177-08-2012**

#### **6.5 Nomination d'un contremaître par intérim aux travaux publics**

ATTENDU l'absence prolongée de monsieur Jacques Boucher, contremaître aux travaux publics;

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU les recommandations du directeur général suite à l'évaluation du travail de monsieur Daniel Côté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

QUE monsieur Daniel Côté soit nommé à titre de contremaître par intérim aux travaux publics et ce, rétroactivement au 6 août 2012, pour une période indéterminée.

QUE le directeur général soit autorisé à signer un contrat à cet effet avec monsieur Côté et ce, aux mêmes conditions que monsieur Boucher.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**178-08-2012**

#### **6.6 Remplacement lors des absences du directeur général**

ATTENDU QU'en l'absence du contremaître aux travaux publics, la trésorière adjointe assure la responsabilité des opérations quotidiennes de la Ville lors des absences du directeur général;



ATTENDU le départ de madame Sylvie St-Onge au poste de trésorière adjointe;

ATTENDU la nomination de monsieur Daniel Côté à titre de contremaître par intérim aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

QUE le contremaître par intérim, monsieur Daniel Côté, assure la responsabilité des opérations quotidiennes de la Ville lors des absences du directeur général;

Cette résolution abroge la résolution numéro 182-10-2011 adoptée le 4 octobre 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**179-08-2012**

**6.7 Nomination de Isabelle Houde à titre de représentante sur le Comité de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac**

ATTENDU qu'il y a lieu que la Ville soit représentée lors des rencontres du conseil d'administration de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU l'absence de madame Stéphanie Langlois pour un congé de maternité;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

DE nommer madame Isabelle Houde, responsable des loisirs, culture et vie communautaire, à titre de représentante de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et qu'elle fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**180-08-2012**

**6.8 Nomination de Isabelle Houde à titre de représentante sur le Comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier**

Le Comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier est une instance de concertation et de mobilisation pour le développement culturel régional. Il est composé de maires, de conseillers et d'employés municipaux.

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier souhaite que les municipalités locales désignent leurs représentants, par résolution, afin de siéger sur le Comité culturel régional;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Ville soit représentée lors des rencontres de ce Comité;

ATTENDU la résolution 67-04-2011 déjà transmise à la MRC de La Jacques-Cartier mandatant madame Stéphanie Langlois à titre de représentante sur ce Comité;

ATTENDU l'absence de madame Stéphanie Langlois pour un congé de maternité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche

APPUYÉ par le maire Jean Laliberté

ET RÉSOLU:

DE nommer madame Isabelle Houde, responsable des loisirs, culture et vie communautaire, à titre de représentante de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur le Comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier, en l'absence de madame Stéphanie Langlois;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. PARTIE INFORMATIVE**

### **7.1 Lieu de la séance ordinaire du conseil le 4 septembre prochain**

Monsieur le Maire informe la population qu'en raison des élections provinciales qui se tiendront le 4 septembre prochain, les bureaux de vote seront aménagés dans la salle communautaire Le Bivouac. La prochaine séance du conseil aura donc lieu dans les locaux du Pavillon Desjardins au 151, rue Gingras, à l'heure habituelle, soit 20 h.

### **7.2 Triathlon Corporatif Rouge & Or**

Monsieur le Maire rappelle que le Triathlon Corporatif Rouge & Or se tiendra sur notre territoire le vendredi 24 août prochain et il invite les citoyens à encourager les participants à cette activité. Cette année, pour des raisons de sécurité, les vélos emprunteront la rue des Dériveurs au lieu de la route de Fossambault.

### **7.3 Événement Découverte**

Monsieur le Maire invite la population à L'Événement Découverte qui aura lieu sur les terrains de l'hôtel de ville. Il s'agit d'une journée complète d'activités pour toute la famille. La programmation est disponible à la réception de l'hôtel de ville et peut être consultée dans le journal municipal « L'Entre-Guillemets ».

### **7.4 Championnat régional Laser**

Monsieur le Maire invite les citoyens à participer au Championnat régional Laser organisé par le Club de voile Ontarizi le 8 septembre prochain. Les inscriptions se feront à jour même de la régate, à la Capitainerie du Domaine Fossambault.

### **7.5 Défi du lac – Journal de Québec 2012**

Monsieur le Maire invite les coureurs et marcheurs à prendre part à la course à pied de 5 kilomètres organisée par un résidant de Fossambault-sur-le-Lac, M. Piel Côté. L'événement se tiendra le 11 août et le départ sera lancé à 10 h, à la mairie. Cette activité est organisée dans le cadre des Olympiades des deux clubs nautiques.

### **7.6 Calendrier des activités**

Monsieur le Maire rappelle que les activités estivales des organismes tirent à leur fin et invite les citoyens à consulter le calendrier de la CNF et de la CNLSJ pour tous les détails.

**8. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

**9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 25, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. La réglementation sur les quais –vs- les supports à bateaux et seadoo.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 35.

**181-08-2012**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 20 h 35.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier